OXYDANT CHOC granulés

SANS CHLORE / SANS STABILISANT

RATTRAPAGE EAUX VERTES





CARACTERISTIQUES :

Oxygène actif solide
Granulés sans chlore / sans stabilisant.
Rattrapage eaux vertes
Compatibles avec tous les traitements

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

- A dissoudre et à verser directement dans le bassin devant les buses de refoulement.
- Traitement au brome : l'oxydant choc régénère le brome consommé et agit comme algicide curatif entre 100 et 150g par tranche de 10 m^3 d'eau.
- Rattrapage eaux vertes avec traitement au chlore : 300g par tranche de 10 m^3 d'eau pour une action curative.
- Destruction chloramines : 200g par tranche de 10 m^3 d'eau pour détruire 0,6 ppm de chloramine.



CONDITIONNEMENT :

Pot de 1kg, carton de 12 un
Seau de 5kg, palette de 80 un

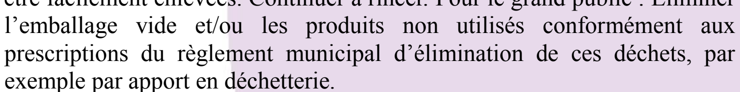
COMPOSITION :

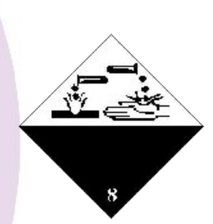
98 % Pentapotassium-bis(peroxymonosulfate)-bis(sulfate)
CE : 274-778-7 - Biocide TP2

SECURITE :

Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.
Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : Danger !
Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P260 Ne pas respirer les poussières.P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.







UN 3260









